



PLU
Commune de Montbert

Modification n°0.5
Règlement graphique

Partie Nord



Echelle : 1/2 500 ème
0 100 200 m

	Approbation
Elaboration	19/12/2019
Modification 0.1	07/07/2018
Modification simplifiée 1	12/09/2018
Modification simplifiée 2	29/03/2018
Revision simplifiée 1	08/02/2017
Modification 0.2	24/05/2018
Modification simplifiée 3	26/07/2020
Modification 0.3	14/09/2020
Modification 0.4	11/01/2022
Modification simplifiée 4	04/10/2022
Modification simplifiée 5	04/04/2024
Modification 0.5	19/02/2025



Vu pour être annexé à la
délibération du 10/02/2025,
Le Maire, Jean-Jacques
MIRALLIE



Légende

- Entité archéologique
- Haie identifiée au titre de l'article L151-19 ou L151-23 (ex L123.1.5.7) du Code de l'Urbanisme
- Boisement identifié au titre de l'article L151-19 ou L151-23 (ex L123.1.5.7) du Code de l'Urbanisme
- Emplacement réservé
- Périmètre d'Orientement d'Aménagement et de Programmation
- Terrains cultivés à protéger (article L151-23-2, ex L123.1 du Code de l'Urbanisme)
- Zone humide (inventaire validé par la CLE le 16 mars 2012)
- Zones inondables (périmètre établi suivant l'Atlas des Zones Inondables de la Vallée de l'Oignon)
- UEC
- Espaces remarquables (Zonage Ar et Nr, CF supra)

Source cadastre : cadastre.gouv.fr, mise à jour juillet 2023

LISTE DES EMPLACEMENTS RESERVES

NUMERO	DESIGNATION	BENEFICIAIRE	CARACTERISTIQUES
01	Création d'une aire de stationnement	Commune	1765 m2
02	Liaison douce entre le village de la Raye et le bourg	Commune	1 = 5m

Légende

- ★ Entité archéologique
- Haie identifiée au titre de l'article L151-19 ou L151-23 (ex L123.1.5.7)
- du Code de l'Urbanisme
- Boisement identifié au titre de l'article L151-19 ou L151-23 (ex L123.1.5.7)
- du Code de l'Urbanisme
- Emplacement réservé
- Périmètre d'Orientation d'Aménagement et de Programmation
- Terrains cultivés à protéger (article L151-23-2, ex L123.1 du Code de l'Urbanisme)
- Zone humide (inventaire validé par la CLE le 16 mars 2012)
- Zones inondables (périmètre établi suivant l'Atlas des Zones Inondables de la Vallée de l'Ognon)
- UEc
- + Espaces remarquables (Zonage Ar et Nr, CF supra)

Source cadastre : cadastre.gouv.fr, mise à jour juillet 2023

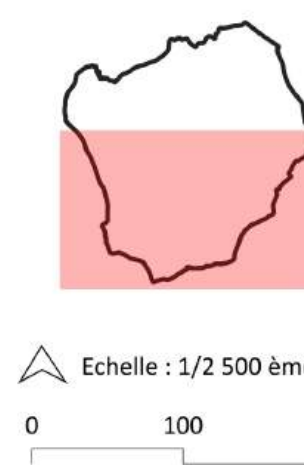


PLU
Commune de Montbert

Modification n°0.5
Règlement graphique

Partie Sud

Montbert



Echelle : 1/2 500 ème
0 100 200 m

	Approbation
Elaboration	18/10/2013
Modification 0.1	07/01/2016
Modification simplifiée 1	12/06/2016
Modification simplifiée 2	26/03/2018
Version actuelle 1	08/02/2017
Modification 0.2	04/09/2018
Modification simplifiée 3	26/07/2020
Modification 0.3	14/09/2020
Modification 0.4	17/02/2022
Modification simplifiée 4	04/10/2022
Modification 0.5	14/05/2024

Vu pour être annexé à la
délibération du 10/02/2025,
Le Maire, Jean-Jacques
MERALIE





PLU
Commune de Montbert

Modification n°0.5
Règlement graphique

Centre-bourg



Echelle : 1/2 500 ème
0 50 100 m

	Approbation
Elaboration	19/12/2019
Modification 0.1	07/02/2018
Modification simplifiée 1	12/09/2018
Modification simplifiée 2	29/03/2018
Revision simplifiée 1	08/02/2017
Modification 0.2	24/05/2018
Modification simplifiée 3	26/07/2020
Modification 0.3	14/09/2020
Modification 0.4	17/01/2022
Modification simplifiée 4	04/10/2022
Modification simplifiée 5	04/04/2024
Modification 0.5	19/02/2025

Vu pour être annexé à la
délibération du 10/02/2025,
Le Maire, Jean-Jacques
MIRALLIE



LISTE DES EMPLACEMENTS RESERVES

NUMERO	DESIGNATION	BENEFICIAIRE	CARACTERISTIQUES
01	Création d'une aire de stationnement	Commune	1765 m2
02	Liaison douce entre le village de la Raye et le bourg	Commune	1 = 5m

Légende

- ★ Entité archéologique
- Haie identifiée au titre de l'article L151-19 ou L151-23 (ex L123.1.5.7) du Code de l'Urbanisme
- Boisement identifié au titre de l'article L151-19 ou L151-23 (ex L123.1.5.7) du Code de l'Urbanisme
- Emplacement réservé
- Périmètre d'Orientation d'Aménagement et de Programmation
- Terrains cultivés à protéger (article L151-23-2, ex L123.1 du Code de l'Urbanisme)
- Zone humide (inventaire validé par la CLE le 16 mars 2012)
- Zones inondables (périmètre établi suivant l'Atlas des Zones Inondables de la Vallée de l'Ognon)
- UEc
- + Espaces remarquables (Zonage Ar et Nr, CF supra)